



## **AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE**

Il est nécessaire d'obtenir au préalable un permis de construction pour agrandir un bâtiment principal résidentiel.

### **Documents requis :**

#### **A ou B selon la marge de recul du projet**

A- Plan d'implantation général du projet de construction (exemple de croquis à venir), à l'échelle et contenant minimalement :

- La forme et la superficie du terrain.
  - Les constructions existantes et projetées sur le terrain.
  - Les entrée(s) charretière(s) et allée(s) de circulation.
  - Les installations septiques et puits (si applicable).
  - Le numéro de lot et l'adresse.
- Idéalement fait à partir d'une photocopie du certificat de localisation.

B- Plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, seulement si :

- L'agrandissement se trouve à moins de 1m de la marge minimale requise. Par exemple, si la marge latérale minimale est de 2m avec la limite de terrain et que nous voulons agrandir à 2,8m de la limite de terrain, un certificat d'implantation sera nécessaire.

C- Plans de construction (voir exemple de croquis).

- Vue en plan incluant la vocation de chaque pièce.
- 4 faces du bâtiment (si les 4 faces sont pertinentes).
- À l'échelle et indiquant les dimensions des murs, du toit, des portes et fenêtres.
- Matériaux de revêtement et le type de fondation.

D- Paiement des frais de la demande : 100\$.

E- Formulaire dûment rempli (si la demande est faite en ligne, le formulaire n'est pas nécessaire).

### **Notes importantes**

1. Pour les résidences isolées (sans services municipaux d'égouts), il faudra s'assurer de la conformité du projet avec les installations septiques selon le nombre de chambres à coucher.



## **AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE**

2. D'autres documents pourraient être requis pour un projet dans :

- Un milieu humide (ou susceptible de l'être).
- Une zone inondable.
- Une zone de fortes pentes associées aux talus.
- Une zone de glissement de terrain.
- Une zone de contrainte de capacité portante du sol.

### **Soumettre une demande selon l'une ou l'autre des procédures :**

#### **En ligne :**

Veillez soumettre votre demande de permis en utilisant en priorité l'outil **permis en ligne**, disponible dans la section des permis de construction de notre site internet (mun-sldl.ca). Repérez le bouton des demandes de permis en ligne et sélectionnez « Permis ». Le type de permis à choisir est « Agrandissement / bâtiment principal (résidentiel) ».

Vous pourrez soumettre votre demande détaillée en remplissant les informations demandées dans les divers champs de l'outil. Vous pourrez joindre vos documents requis en les attachant à votre demande et cliquer « **Soumettre** ». Attention l'option « Enregistrer » vous permet de suspendre, sans soumettre. N'oubliez pas de revenir compléter votre demande en cliquant « **Soumettre** ».

Après avoir soumis, vous recevrez une confirmation d'acceptation de votre demande avec les directives de paiement. Vous serez invité à payer en ligne par carte de crédit.

L'ensemble de la procédure « en ligne » se réalisant à distance, votre permis vous sera envoyé en version numérique à télécharger et imprimer pour affichage obligatoire sur le site des travaux.

#### **En format papier :**

Les demandes sur formulaires papier sont encore acceptées. Veuillez contacter la réception de l'hôtel de ville pour obtenir le formulaire papier approprié à votre demande.

Il se peut que le paiement en personne à l'hôtel de ville, par débit, chèque ou argent comptant, ne puisse être effectué lors de votre dépôt initial de la demande. Veuillez prendre rendez-vous pour vous assurer de la disponibilité d'un de nos employés.